Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026090SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/090

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 juillet à 18H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 26 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE-EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Jean-Pierre GUILLOU, Pierre-Olivier MOY, Brigitte SELLIN-FAOUCHER, Nadia BELKALEM, Sylvie TROUBOUL, Stéphane ALLOT, Vincent HUET, Gaëlle REFFO, Ségolène ERDMANN, Arnaud LE GOFF, Marianne VOISIN, Fabrice MALHERE, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN, Marine SÉNÉCHAL, Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTS EXCUSÉS : Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pascal PÉREZ, qui ont donné procuration à Benoît GUEGAN, Isabelle TANGUY, Vincent HUET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.07.2026 / 2026/090 : APPLICATION DES TARIFS PUBLICS LOCAUX – ÉDITION 2026 – PARDON DE SCAËR DU 28 AU 31 AOÛT 2026

RAPPORTEUR M. COSQUER,

M. COSQUER informe l'assemblée délibérante que l'édition 2026 du Pardon de Scaër aura lieu du 28 au 31 août 2026.

Le Restaurant municipal de Scaër assurera la préparation des repas, la Mairie vendra ces repas et encaissera les recettes.

M. COSQUER propose de mettre en place une tarification pour les repas adulte, enfant et les repas à emporter.

VU l'exposé de M. COSQUER,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » en date du 26 juin 2026

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026090SCA-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

Article n°1 :
D'ADOPTER les tarifs publics locaux pour les repas de l'édition 2026 du Pardon de Scaër, tels que présentés ci-dessous à compter du 13 07 2026 :

TARIFS	
Tarifs - Édition 2026 - Pardon de Scaër - du 28 au 31 août 2026	
Repas (Plat + Dessert) - Enfant jusqu'à 12 ans	6 €
Repas (Entrée + Plat + Dessert) - Adulte	10 €
Repas à emporter (Plat + Dessert)	8 €
Tarif indiqué par personne	
Les boissons ne sont pas comprises	

Article n°2 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR